

Deezer et la Sacem étudient l'impact du modèle « Artist-Centric » pour les droits d'auteur

Cette initiative commune déterminera comment la monétisation des droits des auteurs, des compositeurs et des éditeurs de musique peut évoluer sur la base du modèle « Artist-Centric » proposé par Deezer.

Paris, le 25 octobre 2023 – Deezer (Paris Euronext : DEEZR), l'une des plus grandes plateformes indépendantes de streaming musical, et la Sacem, leader mondial de la gestion collective et acteur reconnu de l'écosystème de la musique numérique, annoncent aujourd'hui le lancement d'une étude commune portant sur l'application du modèle de redistribution dit « Artist-Centric » au bénéfice des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Cette annonce fait suite au lancement récent par Deezer du premier modèle de redistribution de valeur centrée sur l'artiste pour le compte des producteurs de musique enregistrée.

Dans le cadre de cette étude, Deezer et la Sacem s'engagent à explorer de nouvelles méthodes de redistribution de la valeur des écoutes en streaming pour les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique avec pour objectif de leur assurer une rémunération plus équitable.

"La Sacem est un leader mondial de la gestion des droits d'auteur musicaux, et nous sommes ravis de mutualiser nos forces pour explorer de nouvelles opportunités de monétiser les droits d'auteur à l'ère du streaming", a déclaré Jeronimo Folgueira, Directeur Général de Deezer. "Les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique jouent un rôle crucial dans l'industrie musicale. Ils sont la force créatrice derrière les chansons que nous aimons et il est temps de faire évoluer la façon dont nous récompensons ces efforts."

« La Sacem a toujours été aux prémices de l'innovation du marché musical et pionnière pour saisir les opportunités d'une meilleure redistribution de valeur pour les œuvres de ses membres. En proposant, sur une base équivalente à l'« Artist Centric », un modèle alternatif de rémunération au bénéfice de nos auteurs, compositeurs et éditeurs, nous saluons la volonté de Deezer de replacer les créateurs au cœur de leurs préoccupations. C'est pourquoi il nous semblait indispensable de lancer cette étude approfondie qui permettra peut-être, et nous l'espérons, d'accroître la valeur du streaming pour nos membres. » déclare Cécile Rap-Veber, Directrice Générale-gérante de la Sacem.

Dans le cadre de ce partenariat, Deezer et la Sacem analyseront toutes les données d'écoutes de la plateforme pour évaluer la viabilité de différents modèles économiques visant à rémunérer plus équitablement les auteurs, compositeurs et éditeurs.

En septembre 2023, Deezer a annoncé le lancement d'un modèle de streaming centré sur l'artiste (Artist-Centric) pour la musique enregistrée, conçu pour mieux rémunérer les artistes et les œuvres musicales les plus appréciées par les communautés de fans. Le nouveau modèle, entré en vigueur en octobre 2023, vise à récompenser les artistes professionnels et le soutien des fans, à supprimer les contenus parasites du catalogue (bruits de pluie par exemple) et à lutter contre la fraude. En complément, le modèle comprend une approche centrée sur l'utilisateur (User-Centric), avec une monétisation limitée à 1 000 streams pour chaque utilisateur, quel que soit le nombre de streams par mois – garantissant ainsi un partage plus équitable des revenus entre les artistes et une baisse du risque de fraude.

Basées sur l'analyse approfondie des données de Deezer, des améliorations clefs ont été intégrées dans le nouveau modèle Artist-Centric :

Se focaliser sur les artistes – Deezer attribuera un double bonus aux “artistes professionnels” (qui ont au minimum 1 000 streams par mois avec au moins 500 auditeurs uniques), afin de les rémunérer plus équitablement pour la qualité et l'engagement qu'ils apportent sur la plateforme et pour les fans.

Récompenser les contenus engageants – en attribuant un double bonus additionnel aux chansons qui génèrent un engagement actif des fans réduisant ainsi l'influence économique de la programmation algorithmique.

Démonétisation de contenus non musicaux – Deezer prévoit de remplacer les contenus audios non musicaux (bruits de pluie par exemple) par ses propres contenus, et ceux-ci ne seront pas inclus dans la base de calcul des droits reversés.

Lutte contre la fraude – Poursuivre et renforcer le perfectionnement du système de détection des fraudes de Deezer, supprimer les possibilités de manipulation du système et protéger la rémunération des artistes.

Approche centrée sur l'utilisateur (User-Centric) - Outre les points précédemment mentionnés, ce nouveau modèle reprend un élément du User-Centric, avec un plafond de monétisation de 1 000 streams par utilisateur et par mois. Cela signifie que la contribution de chaque utilisateur est comptabilisée comme 1000 streams, quel que soit le montant réel. De cette manière, les droits générés sont partagés plus équitablement entre les artistes que l'utilisateur écoute chaque mois et les comportements frauduleux sont découragés.

La taille du catalogue disponible sur les plateformes numériques a explosé ces dernières années ; celui de Deezer est passé de 90 à plus de 200 millions de contenus les deux dernières années. Dans le cadre du modèle Artist-Centric, Deezer a l'intention d'appliquer une politique plus stricte à l'égard des fournisseurs pour garantir la qualité et une meilleure expérience pour les utilisateurs. Cela passe notamment par la limitation des contenus parasites non liés à des artistes.

Contact presse

Deezer

Jesper Wendel jwendel@deezer.com

Sacem

Anthony Rival anthony.rival@sacem.fr

À PROPOS DE DEEZER

À propos de Deezer Deezer est l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de streaming musical au monde, proposant un catalogue de plus de 200 millions de contenus disponibles dans 180 pays, fournissant un son HiFi sans perte, une technologie de recommandation innovante et des fonctionnalités qui redéfinissent l'industrie. Véritable home of music, Deezer réunit les artistes et les fans sur une plateforme mondiale et évolutive, afin de libérer tout le potentiel de la musique grâce à la technologie. Fondée en 2007 à Paris, Deezer est aujourd'hui une entreprise globale avec une équipe de plus de 600 personnes basées en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Brésil et aux États-Unis, toutes réunies par leur passion pour la musique, la technologie et l'innovation. Deezer est cotée sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris (code mnémorique : DEEZR. ISIN : FR001400AYG6) et fait également partie du nouveau segment Euronext Tech Leaders, dédié aux entreprises technologiques européennes à forte croissance, et de son indice associé.

Pour les dernières actualités Deezer, rendez-vous sur <https://newsroom-deezer.com/fr/>

Pour les investisseurs, visitez notre page dédiée <https://www.deezer-investors.com/fr/>

Suivez-nous sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#) pour des informations en temps réel.

A PROPOS DE LA SACEM

Dans un environnement en constante mutation, la Sacem s'engage à créer toujours plus de valeur pour les 210 800 auteurs, compositeurs et éditeurs qui l'ont choisie pour gérer leurs droits d'auteur. Grâce à son maillage territorial, son expertise technologique, sa capacité à négocier des accords avec toutes les plateformes numériques, et grâce à son modèle social et solidaire unique, elle est devenue un des leaders mondiaux de la gestion collective. Elle collecte les droits d'auteur sur près de 200 territoires pour le compte d'une cinquantaine d'éditeurs internationaux (Universal Music Publishing, Wixen Music Publishing...) et de sociétés de gestion de droits d'auteur étrangères (Socan, Komca, Ascap, Artisjus...).